



RELEVÉ DE DECISION COMMISSION REGIONALE D'APPEL REGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du 09 novembre 2023 :

Présents : Hubert GROUILLER (Président de séance), Pierre BOISSON, Christian MARCE, Michel GIRARD.

Assistent : FRADIN Manon (Responsable juridique), BERRY Enora et BLAIN Mathieu (Juristes en contrat d'apprentissage).

Monsieur MARCE Christian n'ayant pas participé aux délibérations ni à la décision.

DOSSIER N°12R : Appel de M. FERANDON Anthony en date du 18 octobre 2023 contre une décision prise par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage lors de sa réunion du 17 septembre 2023, l'ayant déclaré arbitre indépendant pour quatre saisons en application de l'article 31.2 du Statut Fédéral de l'Arbitrage

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision rendue par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage lors de sa réunion en date du 17 septembre 2023.**
- **Met les frais d'appel d'un montant de 90 euros à la charge de M. FERANDON Anthony.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.